



Grenoble, le 21 novembre 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### PRÉVENTION ET GESTION DES IMPACTS SANITAIRES ET SOCIAUX LIÉS AUX VAGUES DE FROID

Le dispositif hivernal est cette année renouvelé en raison du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté en janvier 2013 qui a mis fin à la gestion au thermomètre grâce à la pérennisation des places d'hébergement.

Pour l'hiver 2013-2014, c'est donc une veille saisonnière qui est instaurée avec un renfort de places ouvertes pour la mise à l'abri, destinées à répondre aux besoins des personnes ne sollicitant un hébergement qu'au cours de la seule période hivernale.

En Isère, l'offre d'hébergement constituée dans ce cadre correspond à **1 553 places** réparties dans le département

<b>392</b>	Places d'hébergement pérennisées
<b>200</b>	Places au titre du Renfort hivernal
<b>649</b>	Places liées au dispositif hôtelier
<b>312</b>	Places maintenues lors des périodes hivernales précédentes

Les 200 places au titre du renfort hivernal font l'objet depuis début novembre d'une ouverture progressive liée à la fois à l'évolution de la demande et des conditions météorologiques.

Les mesures de prise en charge des personnes sans abri sont prévues par la circulaire interministérielle du 26 septembre 2013 relative au guide national de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2013-2014.

Comme les années précédentes, les conditions météorologiques constituent un élément d'appréciation pour la gestion du dispositif :

- ✓ **Quatre niveaux de vigilance météorologique** ont été mis en place (vert, jaune, orange et rouge). En cas de phénomènes dangereux de forte intensité, ces couleurs sont assorties de pictogramme précisant le type de phénomène
  
- ✓ **Trois niveaux de vigilance météorologique :**
  - **Temps froid** : température minimale ressentie, comprise entre **-5 et -10°**
  - **Grand Froid** : température minimale ressentie, comprise entre **-11 et -17**
  - **Froid Extrême** : température minimale ressentie **inférieure à -18 °**

Pour faire face aux vagues de grand froid, il est prévu de mobiliser des équipements collectifs (gymnases ou grandes salles) pour mettre à l'abri les personnes les plus fragiles. Ces mesures seraient encore renforcées en cas de froid extrême si les températures atteignaient  $-18^{\circ}\text{C}$  la nuit.

Un comité de veille réunit en préfecture chaque quinzaine les représentants de l'ensemble des structures en charge de l'hébergement en période hivernale afin de suivre étroitement la situation et adapter le dispositif aux besoins constatés selon l'évolution du contexte et des conditions météorologiques.

Au-delà de l'augmentation des capacités d'hébergement, le renfort hivernal induit également le renforcement de la veille sociale qui se traduit par la mobilisation accrue des écoutants du 115, tous les jours 24h/24 et des équipes de bénévoles dans les accueils de jour. Les maraudes réalisées par les associations (Croix Rouge, Secours Catholique, Vinci) sont également renforcées. Enfin les services de sécurité (Gendarmerie, Police Nationale et polices municipales) portent une attention particulière aux personnes en grandes difficultés.

Pour L'Etat, le coût total du dispositif de mise à l'abri et de renfort de la veille sociale est estimé à **570 000 € pour l'hiver 2013/2013**. Il s'ajoute au budget consacré à l'hébergement d'urgence hivernal qui s'élève en 2013 à **près de 6 M€**.

Bien entendu, veiller aux plus fragiles d'entre nous est aussi un devoir citoyen. Si vous vous trouvez en présence d'une personne en difficulté, les bons réflexes sont les suivants :

- composez le numéro d'appel gratuit « 115 »,
- soyez précis dans le signalement de la personne : adresse et difficultés repérées,
- si la personne apparaît en détresse physique immédiate, signalez le au numéro 15 (urgences médicales) ; dans ce cas ne laissez pas la personne seule et attendez avec elle les secours.

**Veillez trouver les recommandations sanitaires dans la plaquette élaborée par le Ministère de la Santé, téléchargeable sur le lien suivant :**

[http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Plaquette\\_FroidExtreme\\_Q.pdf](http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Plaquette_FroidExtreme_Q.pdf)

